

L'étang du Louroux en Indre et Loire fait l'objet de dépenses colossales (travaux, études diverses) et de toutes les considérations environnementales...en amont de la digue uniquement. En aval, concernant l'hydromorphologie, c'est beaucoup moins glorieux : le cours d'eau est durablement colmaté.

La continuité écologique à l'étang du Louroux...l'envers du décor

L'étang du Louroux construit par les moines au Xème siècle a été acquis par le Conseil Général d'Indre et Loire en 1990. Il illustre assez bien d'une manière générale, la gestion d'un ancien étang privé devenu public :

- il contribuait à l'autosuffisance alimentaire et répondait aux objectifs de production,
- depuis 10 siècles, il s'autofinçait : il ne rapportait pas grand-chose mais il ne coûtait rien,
- depuis 1990, il coûte des millions d'euros...

- il était pêché tous les ans ou tous les deux ans et après l'acquisition, il n'a plus été géré au plan piscicole jusqu'en 2000.
- il a fait l'objet de nombreuses études mais la qualité de l'eau ne s'est pas améliorée et le programme de gestion se soucie plus des roselières et des parcelles boisées en amont que de l'Echandon en aval.

Il n'est considéré que sous l'angle ENS (classement espace naturel sensible pour justifier l'achat en 1990 par la Collectivité). Cet ouvrage artificiel est considéré comme un actif « naturel » très riche. Tout est question d'appréciation(1). Des sommes considérables lui sont consacrées pour toutes les thématiques environnementales... en amont de la digue.

[louroux_evaluation_cre-2003-2008](#)

Nonobstant les nombreuses évocations dans les divers documents, les exigences du Code de l'environnement et les prescriptions de la DCE et de la continuité écologique sont ignorées en aval du Louroux.

[louroux_programme-2010-2014](#)

La presse porte régulièrement écho à ce qui se passe au Louroux

Indre et Loire - Le Louroux, Loches - 21/12/2014

la Nouvelle République

Quelle gestion pour l'étang du Louroux ?



Salle des fêtes comble, mercredi soir au Louroux. La gestion de l'étang par le Département était au cœur des débats. Christine Bouteigne, vice-présidente du conseil général en charge des espaces naturels sensibles (ENS) et Christophe Caugant, technicien gestionnaire des ENS, en ont donné les détails.

L'étang du Louroux sera vidé en 2015 puis à partir de 2016 tous les trois ans au lieu de deux ans, avec aménagement de plans gris positifs. Un plan de gestion est établi sur dix ans 2015-2024. Dans un premier temps, le coût du programme d'actions 2015 à 2019 est évalué à 428.500€ HT (enjeux écologiques 87.500 €; enjeux piscicoles 95.000 €; qualité de l'eau 94.000 €; accueil du public 143.000 €). Parmi les objectifs, la restauration du bon équilibre écologique.



c'est la fête pour les
uns



et une eau extrêmement turbide en aval
pour les autres

Une non gestion des sédiments inadmissible: coupable mais pas responsable

Le largage des sédiments dans le milieu naturel est un délit. L'ONEMA n'a pas hésité à dresser procès-verbal au propriétaire de l'étang du Prè en aval lors d'une opération de vidange il y a quelques années. Cet étang privé, fondé en titre, probablement aussi ancien que celui du Louroux hérite des sédiments et sert, de facto de bassin de décantation de son voisin 25 fois plus grand juste en amont.

Ce grand écart entre les déclarations dans les dossiers et leur non-respect sur le terrain est inadmissible.

Ce déni des impacts réels par le Conseil départemental et par le syndicat de rivière (SAVI) est intolérable.

Cette iniquité de traitements de l'ONEMA entre les maîtres d'ouvrages publics et privés apparaît de plus en plus insupportable sur le terrain.

Lors de la dernière vidange, trois, quatre ou cinq mille mètres cubes de sédiments allaient se retrouver dans le ruisseau.



un système sous dimensionné, vite débordé...



...incapable de répondre à l'enjeu de

captage des sédiments

Si les quelques ballots de paille et un ursus à mouton disposés sur trois rangées dans la pêcherie d'environ 250m² constituent un dispositif qui satisfait les autorités en charge de l'eau pour un petit étang, il s'agit d'une mystification pour un étang de plus de 50 ha (2).



de la poudre aux yeux



quelques ballots de paille en guise de remède

Personne ne relève l'imposture, L'ONEMA dans sa complicité muette ne dresse jamais aucun PV...à ce type de propriétaire? [il serait intéressant, par transparence et au titre de l'exemplarité de l'Etat, de connaître le ratio de PV de l'ONEMA à l'aune du statut du propriétaire].

Le désarroi du propriétaire en aval: pas responsable mais coupable.

Depuis 2000, l'étang de 2ha 50 en aval s'est retrouvé comblé. Un gros préjudice immobilier, une impasse au titre du CE puisqu'il n'est pas responsable mais coupable.

Se retrouvant dans le périmètre de la DIG de « l'Indre médian et de ses affluents » qui prévoit pour ~6 millions d'euros des prescriptions qui n'amélioreront qu'à la marge la qualité de l'eau, l'étang du Pré aurait pu imaginer que des travaux de curage soient pris en charge par cette DIG. Rien de tel n'a été prévu: les prospectives se limitent à couper quelques brindilles par ci, enlever quelques petits embâcles et remettre des tas de graviers dans les fossés par là.

Quant à la rhétorique du Conseil départemental sur ce sujet précis, elle est assez « minable » comme s'exprimerait Jean-Marc Ayrault. La topographie permettrait de créer deux, voire trois bassins de rétention en aval de l'étang du Louroux, de curer l'étang du Pré dans le cadre de la DIG et de restituer au cours d'eau une eau moins chargée en sédiments pollués.

Indre-et-Loire - Le Louroux, Loches -article de La Nouvelle République

Un étang peut-il en gâcher un autre ?

16/09/2016

Au Louroux, le propriétaire d'un étang privé met en cause le conseil départemental. Les vidanges successives de l'étang public envaseraient le sien.

A leurs couleurs différentes, on devine l'empilement des couches de vase successives au fil du temps. En suivant Thierry Gourdet, on marche dans un paysage lunaire : un lac envahi de vase. Au milieu, la maigre rivière de l'Échandon semble peiner à se frayer un passage.

L'étang du Moulin du Pré, sur la commune du Louroux, fait peine à voir.

Thierry Gourdet a racheté cette étendue d'eau de 350 m de long, ainsi que les maisons du hameau, en 2004. Et pour lui, pas de doute : la cause est à chercher trois kilomètres en amont, à l'étang du Louroux. Ou plutôt à Tours, au conseil départemental qui vidange tous les trois ans () l'étang du Louroux. « Après chaque vidange, 20 à 30 centimètres de vase supplémentaires viennent s'ajouter dans mon étang, témoigne Thierry Gourdet. En une dizaine d'années, on peut considérer que cela a atteint au moins un mètre d'épaisseur. »*

Il assure que le niveau d'eau de son étang a drastiquement baissé. La vase qui s'échappe de l'étang du Louroux à chaque vidange viendrait s'accumuler dans son étang en suivant le cours de la rivière qui les relie. « Il n'y a pas de bassin de rétention à l'étang du Louroux. Du coup, c'est mon étang qui sert de bassin de rétention à chaque vidange », poursuit Thierry Gourdet. Il voudrait que le conseil départemental crée un bassin de rétention au niveau de l'étang du Louroux. Ou, au moins, qu'il procède à l'enlèvement de la vase dans son étang : « Il n'y a pas de raison de laisser crever un endroit pareil. »

« Il n'y a pas de raison de laisser crever un endroit pareil »

Au Département, sans surprise, on certifie œuvrer dans le respect des règles environnementales. Des filtres à paille, destinés à retenir les sédiments, ont été installés aux

abords de l'étang du Louroux en 2013. Fabrice Boigard, vice-président à l'environnement, évoque « des opérations de terrassement à l'arrière de la digue » également supposées « freiner » l'écoulement de la vase. Surtout, affirmant s'appuyer sur des « études », il argue que la majeure partie de la vase qui engorge l'étang du Moulin du pré « ne provient pas de l'étang du Louroux mais du cours principal de l'Échandon ». Il n'y aura donc pas de bassin de rétention à l'étang du Louroux. Fabrice Boigard ne prend aucun autre engagement par ailleurs. Il « ne sait pas » s'il sera possible au Département de faire évacuer la vase de l'étang du Moulin du pré, mais il se dit prêt à « travailler avec » son propriétaire.

(1) Cette mauvaise foi dans la lecture de la nature est consternante : tout ce qui est ancien est réputé "patrimoine environnemental riche à préserver" et fait l'objet de tous les classements ; tous les ouvrages récents sont stigmatisés... en oubliant qu'ils deviendront "anciens".

(2) Une fois le terrain ressuyé, les sédiments secs ont été extraits. Quel volume dérisoire a-t-il été évacué?



quelques m3 de sédiments sèchent



en attente d'évacuation



les traces du délit sont effacées après
quelques mois